
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-177 DU 06 MARS 2014

portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 26 décembre 2013, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Bohicon, Ouidah, Pobè, Sakété et Dassa-Zoumé en République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la loi n° 2014-05 du 05 mars 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 26 décembre 2013 entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Bohicon, Ouidah, Pobè, Sakété et Dassa-Zoumé en République du Bénin
- VU** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs des élections présidentielles du 13 mars 2011 ;
- VU** le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de sept millions sept cent quarante deux mille neuf cents (7 742 900) Unités de Compte équivalant à cinq milliards huit cent trente trois millions neuf cent cinquante six mille neuf cent vingt et un (5 833 956 921) francs CFA hors taxes signé à Cotonou le 26 décembre 2013 entre la République du Bénin et

16x

CH

la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Bohicon, Ouidah, Pobè, Sakété et Dassa-Zoumé en République du Bénin, et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2014

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Dr Boni YAYI
Le Ministre de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de l'Assainissement,



Jonas GBIAN



Christian SOSSOUHOUNTO

AMPLIATION : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MUHA 2- AUTRES MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.- 

